9. ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE LA PART

9.1 VALEUR DE LA PART PAR ANNÉE

Le graphique ci-dessous présente sous forme d'histogramme l'évolution de la valeur de la part en CHF qui se lit sur l'échelle verticale de gauche. La courbe représente l'écart en pourcent d'une année à l'autre, la valeur se lit sur l'échelle de droite.

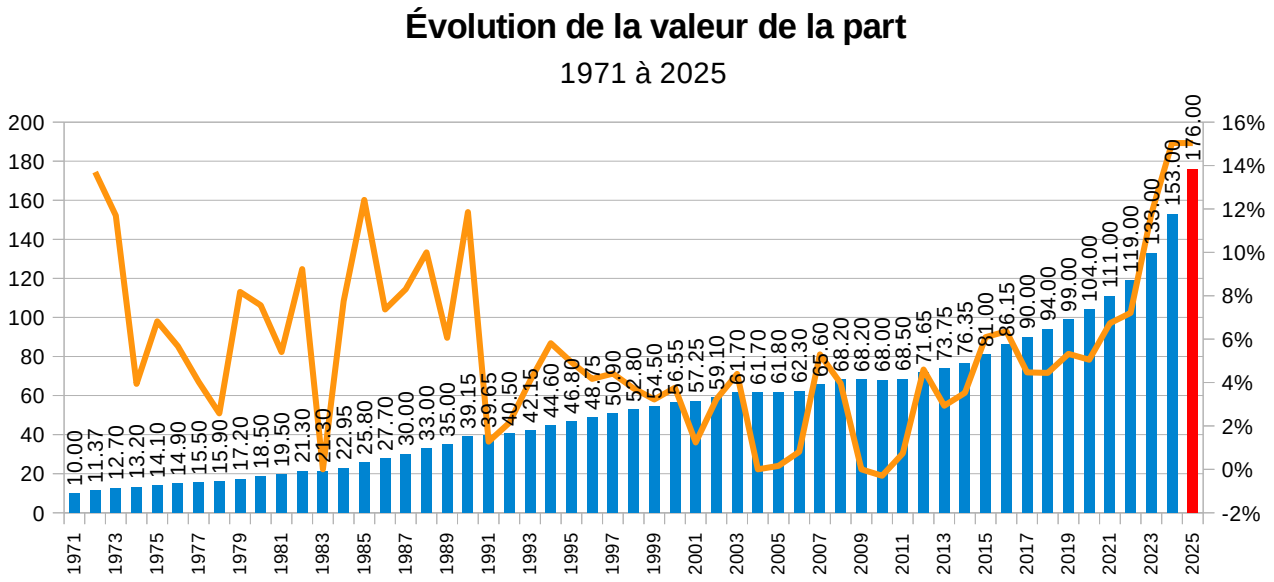

9.2 VALEUR DE LA PART CUMULÉE

(pour les bénéficiaires ayant reçu tous les certificats depuis 1977)
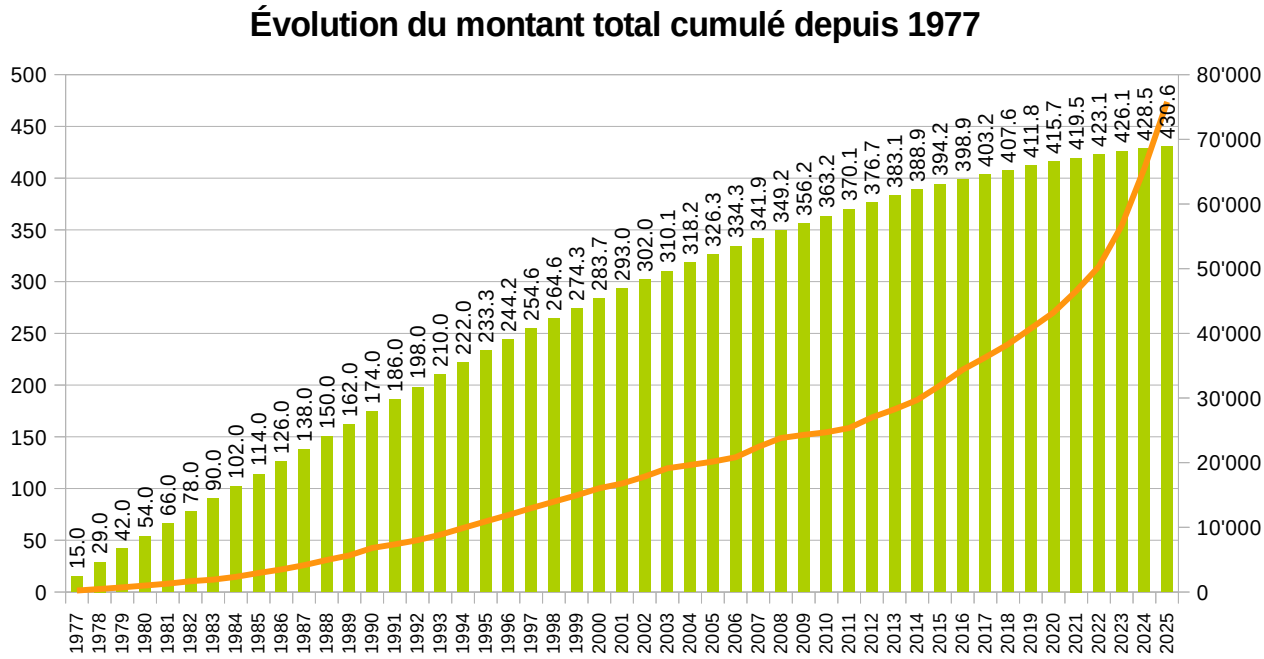
Le graphique ci-dessous illustre sous forme d'histogramme le cumul du nombre de parts qui se lit sur l'échelle verticale de gauche. La courbe représente la valeur accumulée du bénéficiaire ayant reçu tous les certificats depuis 1977, la valeur se lit sur l'échelle de droite. Le montant maximum théorique cumulé jusqu'à 2025 serait de 75'791.00 CHF.